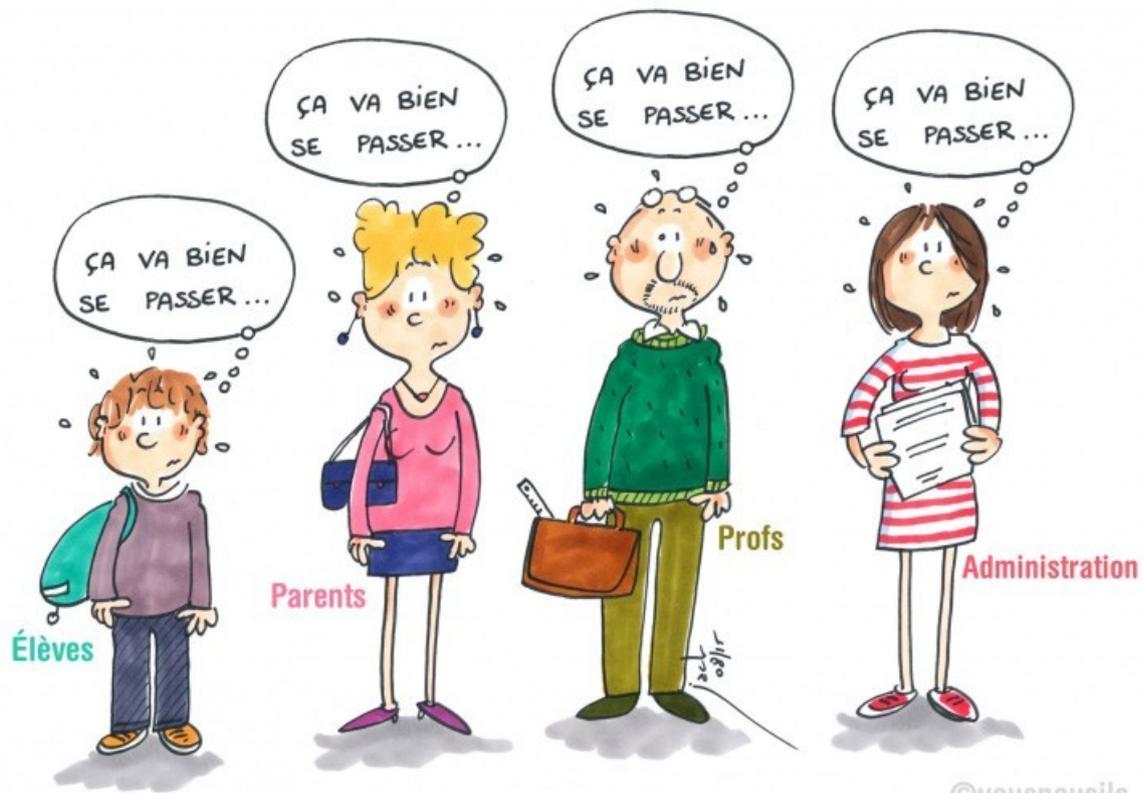
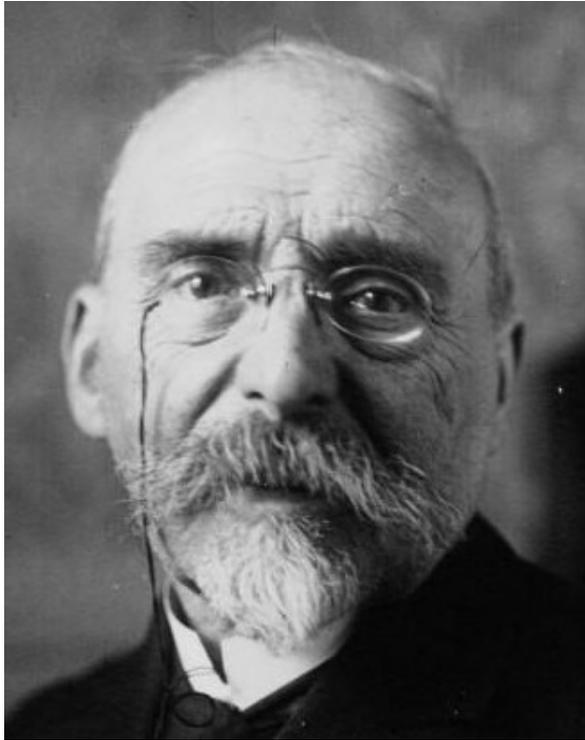


VERS LA CO-EDUCATION



©vousnousils

LECTURE INTRODUCTIVE : Qui a écrit ?



Ferdinand BUISSON

1841/1932

philosophe, pédagogue et homme politique français. Il est cofondateur, en 1898, de la Ligue des droits de l'Homme, qu'il préside de 1914 à 1926. De 1902 à 1906 il est président de la Ligue de l'enseignement. En 1927, le prix Nobel de la paix lui est attribué conjointement avec l'allemand Ludwig Quidde.

Il a été directeur de l'Enseignement primaire en France de 1879 à 1896.



OBJECTIFS de la FORMATION

- Poser le cadre institutionnel
- Déplacer le point de vue : comprendre les freins et les facteurs favorisant la co-éducation
- Réfléchir en équipe aux améliorations à apporter pour favoriser la co-éducation dans le groupe scolaire

PLAN de l'ANIMATION

1) *[introduction / cadrage]* : **APPORTS THÉORIQUES** :

- Définitions/ Références institutionnelles

2) *[Réflexion / Implication / Empathie]* : **RECHERCHE INDIVIDUELLE puis EN GROUPES** :

Travail sur les peurs réciproques (VIDEO)

--> **synthèse et discussion**

PAUSE

3) *[Analyse / synthèse]* : **MISE EN PRATIQUE** par groupes inter-cycles

(Vidéo)+ nécessités

[Illustration / Réinvestissement] : : *inventaire des actions à développer dans la classe ou dans l'école pour favoriser la co-éducation dans une continuité de groupe scolaire? ?*

4) [Conclusion / ouverture] Bibliographie /questions diverses

QUELQUES DEFINITIONS

Communauté éducative

Article L111-3 du code de l'éducation : « Dans chaque école, collège ou lycée, la communauté éducative rassemble les élèves et tous ceux qui, dans l'établissement scolaire ou en relation avec lui, participent à l'accomplissement de ses missions. Art. L111-4 : « Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative... »

Parentalité

« Ce terme désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. Au-delà du statut juridique conféré par l'autorité parentale, elle est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale : matérielle, affective, morale et culturelle. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale, enfant confié à un tiers) » (issue des travaux du groupe d'appui de la loi réformant la protection de l'enfance-avril 2011).

Coéducation

« La coéducation peut être définie comme une forme d'éducation qui privilégie l'apprentissage en autonomie, par l'expérience collective et la collaboration. Elle ne se limite pas à l'interaction entre l'enfant et le média censé permettre l'apprentissage, mais **s'appuie aussi sur l'émulation du groupe et prend en compte la situation d'apprentissage dans son ensemble**. Le principe de coéducation met l'accent sur le rôle de chacun de ceux qui entourent un enfant dans le processus éducatif (parents, enseignants...). **La coéducation est un processus interactif et collectif** qui favorise la socialisation de l'enfant »

Références institutionnelles

Référentiel de compétence PE :

- Coopérer avec les parents d'élèves
- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.

Référentiel de l'éducation prioritaire

Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.

Des rencontres individuelles avec les familles, où la confidentialité est respectée sont mises en oeuvre

LE RÔLE ET LA PLACE DES PARENTS À L'ÉCOLE C. n° 2006-137 du 25-8-2006NOR :

MENE0602215CI.1.2

Les demandes d'information et d'entrevues présentées par les parents

Les enseignants veilleront à être à l'écoute des attentes des parents.

Les demandes individuelles d'information ou d'entrevue devront recevoir une réponse. Les demandes de rendez-vous seront orientées vers le bon interlocuteur, selon la nature de la demande.

Les parents seront également invités à répondre aux demandes de l'équipe éducative dans l'intérêt de l'enfant

Pourquoi un lien avec les familles ?

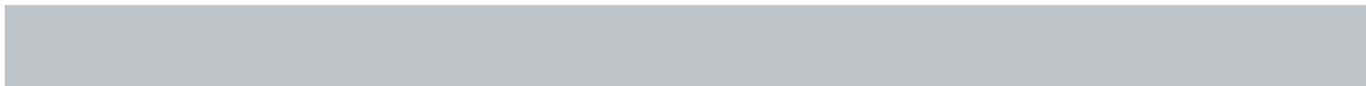
L'élève doit pouvoir vivre sa scolarité sereinement à l'abri de conflits de loyauté douloureux. Il doit pouvoir compter sur l'alliance de ses deux univers, familial et scolaire, qui participent tous deux à sa construction et à son développement.

La qualité des réseaux sociaux et des « gardiens » est une condition de protection contre la violence. Le développement d'un lien fort entre le jeune, sa famille et l'école permet de prédire des comportements plus sûrs à l'adolescence et des problèmes de santé moins importants (*Hawkins et al, 2000*). Un véritable cercle vertueux s'enclenche lorsque l'enfant se sent soutenu tant par sa famille que par ses enseignants : on assiste alors à la diminution de la victimation et des conduites agressives (*Slee, 2006*), à la diminution des comportements antisociaux (*Cunnigham et Sandhu, 2000*).

VIDEO

Familles, école, grande pauvreté : quand parents et enseignants s'en mêlent...

Relever les mots clefs lors du visionnage de la vidéo



RECHERCHE

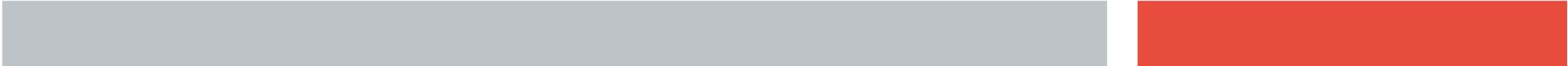
A partir des mots clefs relevés lors du visionnage de la vidéo, lister :

- les peurs des familles
- les peurs des enseignants

Les peurs des parents : peur de quoi ?

- Ne pas pouvoir aider scolairement son enfant.
- Laisser son enfant à l'école.
- Voir son enfant évalué, vu, observé par des personnes étrangères.
- Entendre des critiques sur son enfant. • Transmission/reproduction de leur propre échec scolaire.
- Entrer dans un espace dont ils n'ont pas forcément gardé un bon souvenir.
- Nuire à son enfant en pensant que l'école est son lieu à lui et qu'en tant que parent, il n'y a pas sa place, ni de rôle à jouer.
- Produire des effets négatifs qui seraient préjudiciables à son enfant.

- « Représailles » que leurs interventions pourraient entraîner envers leur enfant
- Toute-puissance des institutions et menace de placement de l'enfant, de redoublement, d'orientation, ou de sanction.
- Être dépossédé de son rôle de parent, en particulier lorsque l'enfant est présent lors des entretiens.
- Ne pas comprendre ce que va dire l'enseignant.
- Être en désaccord avec les enseignants.
- N'avoir ni le vocabulaire, ni l'aisance verbale qu'il faudrait pour dialoguer avec l'enseignant.

- 
- Donner une image négative de soi.
 - Être jugé par l'enseignant.
 - Ressentir de la honte et la partager avec son enfant.
 - Regard des autres parents...
- 

Effets de la peur

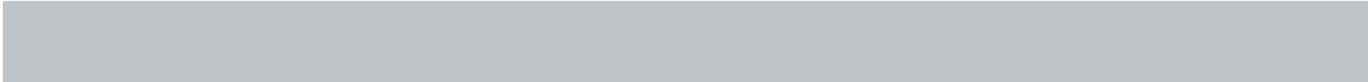
**Envahissante, elle peut provoquer l'inhibition,
l'absence, la violence...**

Pistes pour dépasser les peurs :

- Être valorisé(e).
- Avoir du plaisir à venir à l'école.
- Comprendre la mission de l'école, comprendre ce qui se fait en classe, comprendre les changements de l'école.
- Trouver du sens au savoir.
- Être acteur de l'école.
- Avoir un lieu d'accueil et d'accompagnement des parents entre eux
- Créer du collectif entre les acteurs de l'école.
- Pouvoir exprimer les désaccords.

Les peurs des enseignants :

- Être surveillé.
- Subir l'ingérence des parents.
- Se faire agresser verbalement, physiquement.
- Être contesté par des parents face à une sanction, par exemple.
- Être pris à partie devant ses collègues.
- Être considéré comme un mauvais professionnel.
- Être jugé, critiqué, sur ses méthodes et ses compétences.
- Avoir à se justifier.

- 
- **Rencontrer les parents.**
 - **Parler devant un groupe : perdre ses moyens, être déstabilisé devant les questions des parents.**
 - **Blessier les parents en annonçant des choses difficiles à entendre sur leur enfant.**
 - **Ne pas comprendre ce que disent ou veulent les parents.**
 - **Être dépourvu devant les interrogations. • Laisser paraître ses propres interrogations**
 - **Assumer la différence d'âge et de maturité avec les parents lorsqu'on est jeune enseignant....**
- 
- 

Effets de la peur

- Mal-être professionnel.
- Utilisation d'un langage inadapté, d'un jargon.
- Monopolisation de la parole.
- Agressivité

Pistes pour dépasser les peurs :

- La formation initiale et continue.
- La curiosité des autres
- La confiance dans les autres et en soi.
- Avoir des projets
- Le travail en équipe et l'analyse de pratiques professionnelle

Pause





VIDEO

vidéo



Par petits groupes (1 représentant de chaque cycle au minimum dans chaque groupe) :

A partir des concepts et des échanges du début de matinée, que pouvez-vous développer dans la classe ou dans l'école pour favoriser la co-éducation dans une continuité de groupe scolaire?

Faire évoluer les actions en s'appuyant sur la nécessité ...

- de construire des références communes
- de développer la participation des parents à l'action éducative (pas seulement des accompagnateurs ou des « aidants »)
- d'explicitier aux parents le cadre éducatif et pédagogique
- de permettre aux parents d'échanger entre eux.. et avec les membres de la communauté éducative
- de porter ou faire connaître les actions de soutien et d'accompagnement de la parentalité



*favoriser
la co-éducation
dans une continuité
de groupe scolaire*



A l'aide d'ordi portables sur un tableau partagé, chaque idée validée par le groupe est projetée sur écran pour éviter les doublons et favoriser les associations d'idées.

<https://mensuel.framapad.org/p/P1IpecwuaW>



POUR EN SAVOIR PLUS...

Relations école-familles

- Textes de référence

- [circulaire 2006 : rôle et place des parents à l'école](#)
- [rapport IGEN 2006 : rôle et place des parents à l'école](#)
- [l'exercice de l'autorité parentale en milieu scolaire](#)

Sites : **Portail national des professionnels de l'éducation - [Les parents et l'École](#)**

Portail national des professionnels de l'éducation - [Soutien à la parentalité](#)

Portail national des professionnels de l'éducation - [Mallette des parents](#)

ATD Quart-monde - [Construire ensemble l'École de la réussite de tous !](#)

Sur Eduscol : <https://mallettedesparents.education.gouv.fr/fr/parents/ID161/rencontres-ecole-parents-tisser-un-lien-de-confiance> **et** <https://mallettedesparents.education.gouv.fr/en/accueil>
et [Parents d'élèves - Soutien à la parentalité - Éduscol.html](#)

Et enseignant et parent, alors ?

